

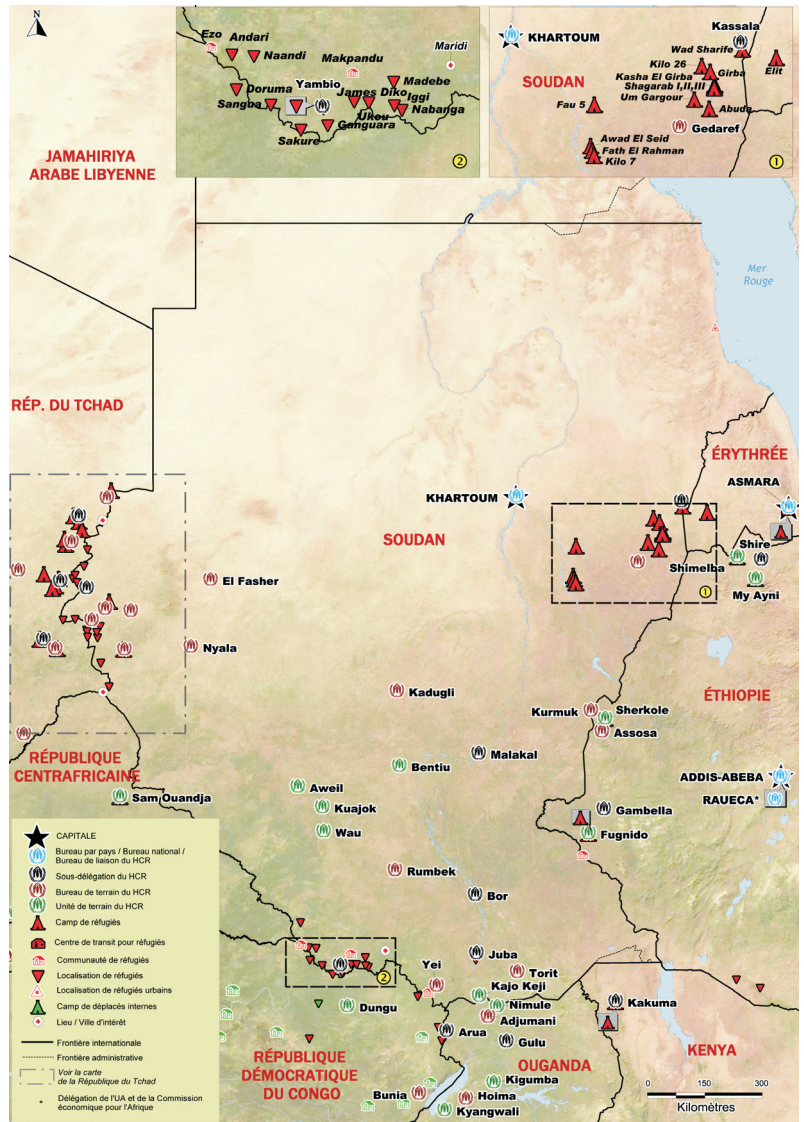
# SOUDAN

## Faits marquants

- Le HCR a prêté assistance à un petit nombre de déplacés internes qui souhaitaient rentrer au Darfour-Ouest. Il a également remis en état ou construit des infrastructures essentielles et assuré des services dans des zones rurales du Darfour pour créer des conditions propices à des retours durables.
- Plus de 90 pour cent des enfants des communautés réfugiées vivant à l'extérieur des camps et des communautés d'accueil ont pu aller à l'école au Darfour et le taux de scolarisation a été conforme aux normes établies. Tous les réfugiés, vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des camps, ainsi que les membres des communautés d'accueil des environs, ont eu accès à des soins médicaux.
- Au Sud-Soudan, tous les réfugiés ont reçu des documents d'identité à l'issue d'opérations de vérification et d'enregistrement menées dans les camps. Tous les réfugiés ont en outre reçu des parcelles de terrain pour pratiquer des activités horticoles ou agricoles, ainsi que des équipements et un soutien financier.
- Le Haut Commissariat a poursuivi une stratégie pluriannuelle intégrée pour apporter des solutions aux réfugiés accueillis à l'est du pays. Cette stratégie prévoyait une opération de vérification dans des centres urbains, des négociations relatives à la révision de la loi de 1974 sur l'asile, l'amélioration de services essentiels dans les camps et la poursuite des opérations de réinstallation pour les personnes ayant besoin de cette solution.
- Dans le cadre de la stratégie interorganisations, le HCR a étendu sa présence dans les trois zones visées par des protocoles spéciaux – région de l'Abyei, États du Kordofan méridional et du Nil bleu – ainsi que dans cinq autres États du Sud pour renforcer l'assistance aux déplacés internes, ainsi que pour suivre les mouvements, coordonner les activités de protection et répondre aux besoins les plus essentiels de quelque 95 000 « gens du sud » établis au Nord mais ayant décidé de regagner le Sud en raison de la pression sociale et des incertitudes au sujet de leur future nationalité.
- L'Organisation a continué à faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés au Sud-Soudan, où près de 3 000 personnes sont rentrées en 2010. Elle a suivi les conditions de protection dans les régions de retour, assuré des services essentiels et exécuté des projets de réintégration axés sur la collectivité. Deux instituts de formation des enseignants, pouvant préparer quelque 460 enseignants par an, ont été créés.

## Environnement opérationnel

Des élections au niveau national et des États, les premières depuis 24 ans, ont été organisées en avril 2010. Alors que la



mise en œuvre de l'Accord de paix global (APG) touchait à sa fin, il est apparu clairement que le HCR devait revenir sur sa décision précédente de mettre fin à son engagement auprès des déplacés internes à Khartoum.

La situation dans les trois zones faisant l'objet de protocoles spéciaux, à savoir la région de l'Abyei, l'État du Kordofan méridional et l'État du Nil bleu, a continué d'inspirer l'inquiétude, un certain nombre de questions n'étant pas réglées, notamment le référendum au sujet de l'Abyei, la démarcation de la frontière et les accords relatifs au partage des ressources.

Avant le référendum de janvier 2011 sur le Sud-Soudan, la pression sociale, les incertitudes au sujet de leur future nationalité et dans certains cas des violences ont incité plus de 95 000 personnes originaires du Sud à se déplacer du nord au sud du pays. Le HCR a fait face à cette situation en étendant sa présence sur le terrain et en répondant aux besoins les plus pressants des personnes qui rentraient le long des principaux axes de retour, ainsi que dans les trois zones visées par des protocoles et au Sud-Soudan.

Le manque de sécurité au Sud est demeuré un facteur de déstabilisation. Plus de 275 actes de violence tribale, causant la mort de près d'un millier de personnes et le déplacement

de 223 000 autres, ont été signalés en 2010. En outre, quelque 140 000 personnes ont été déplacées par des inondations saisonnières.

Après une relative accalmie au début de l'année 2010, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a repris ses attaques dans l'Équatoria occidentale et le Bahr el-Ghazal occidental, paralysant l'activité économique et la production vivrière dans la région.

Au Darfour, l'année 2010 a été marquée par de violents affrontements qui ont contribué à des déplacements supplémentaires et à un rétrécissement de l'espace humanitaire. On a également assisté à un nombre sans précédent d'actes criminels dirigés contre les humanitaires, qui ont été victimes d'enlèvements, d'actes d'intimidation, d'interdictions d'accès et d'expulsions.

La situation socio-économique difficile qui régnait au Soudan n'a pas dissuadé bon nombre de personnes originaires d'États limitrophes, en quête d'asile ou de moyens d'existence, de pénétrer dans le pays. En 2010, en moyenne 2 000 demandeurs d'asile originaires d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie sont arrivés chaque mois au Soudan oriental.

## Réalisations et impact

- *Objectifs et cibles prioritaires*
- L'un des principaux objectifs du HCR était d'aider le Gouvernement du Soudan à s'acquitter de ses responsabilités de protection et d'assistance vis-à-vis des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes. Le HCR est également intervenu directement auprès des personnes qui relèvent de sa compétence : il les a protégées et aidées en renforçant la capacité des organismes locaux et des organisations communautaires, en suivant les conditions de protection, en améliorant les dispositifs d'accueil et d'enregistrement, et en assurant

l'accès à un accompagnement juridique et social, ainsi qu'aux services essentiels. Le renforcement de la sécurité des personnes relevant de sa compétence et des communautés qui les accueillent, ainsi que la recherche de solutions durables pour les personnes qui en avaient besoin, ont également figuré au nombre des priorités du Haut Commissariat.

## Environnement de protection favorable

- Le HCR a renforcé sa fonction de chef de file du module de la protection dans l'ensemble du pays. Au Darfour, le Haut Commissariat s'est attaché à créer des conditions propices à des solutions durables par des projets destinés à favoriser la coexistence et des ateliers sur la résolution des conflits. Alors que les retours du Nord vers le Sud s'accéléraient, le HCR a participé à un effort interorganisations destiné à aider les autorités sud-soudanaises à assurer, le long des axes de retour, la protection des personnes qui rentraient.
- La question de la nationalité n'ayant pas été réglée avant le référendum, le HCR s'est efforcé d'attirer l'attention sur la situation des gens du sud qui vivent au Nord et qui risquent de devenir apatrides. Depuis que l'approche modulaire a été lancée en juillet 2010, le HCR est chef de file du module de la protection.

## Procédures de protection équitables

- Les normes d'enregistrement des nouveau-nés et de délivrance de certificats de naissance, ainsi que les conditions d'enregistrement et d'accueil ont été améliorées dans tous les camps de réfugiés du Darfour-Ouest et du sud du pays. Le HCR a également aidé à délivrer des papiers d'identité aux personnes rapatriées au Sud-Soudan.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés</b>	Érythrée	103 800	66 300	51	45
	RDC	21 000	14 800	51	49
	Éthiopie	9 100	4 700	51	48
	Tchad	7 400	7 400	57	58
	Rép. centrafricaine	1 500	130	50	60
	Ouganda	1 000	-	50	-
	Pays divers	210	40	51	47
<b>Apparentés réfugiés</b>	Tchad	32 200	14 500	50	-
	Rép. centrafricaine	2 200	1 500	50	-
<b>Demandeurs d'asile</b>	Éthiopie	3 200	-	50	-
	Érythrée	2 400	10	50	-
	Somalie	110	-	43	-
	Pays divers	320	80	49	-
<b>Déplacés internes</b>	Soudan	1 548 000	1 548 000	50	-
<b>Apparentés déplacés</b>	Soudan	76 100	76 100	50	-
<b>Déplacés de retour</b>	Soudan	143 000	-	-	-
<b>Réfugiés rapatriés<sup>1</sup></b>	Tchad	4 000	-	55	60
	Ouganda	2 700	2 700	55	60
	Pays divers	400	400	55	60
<b>Total</b>		<b>1 958 640</b>	<b>1 736 660</b>		

<sup>1</sup> La ventilation démographique concerne l'ensemble des 7 100 réfugiés soudanais rapatriés.

## Protection contre la violence et l'exploitation

- Au Soudan oriental comme à Khartoum, l'Organisation est intervenue pour prévenir le refoulement, obtenir la libération des personnes relevant de sa compétence placées en détention et faciliter l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à des services de conseil juridique. Le HCR a également participé à une étude interorganisations sur l'amélioration des réponses à la violence sexuelle et sexiste au Sud-Soudan.

## Besoins et services essentiels

- Les systèmes de prise en charge des enfants réfugiés souffrant de malnutrition au Darfour-Ouest ont été améliorés, les taux de guérison dépassant les normes minimales. Plus de 90 pour cent des enfants réfugiés vivant hors des camps et des enfants des communautés d'accueil ont eu accès à l'enseignement. Les réfugiés vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des camps, ainsi que les membres des communautés d'accueil, ont reçu des soins médicaux. Dans l'Est, la distribution d'eau s'est améliorée, avec 18 litres au moins par personne et par jour dans deux camps. Tous les réfugiés ont reçu des moustiquaires imprégnées d'insecticide.
- La vérification et l'enregistrement des réfugiés ont été menés à terme dans le Sud, où le HCR a répondu aux besoins essentiels de plus de 27 000 réfugiés et demandeurs d'asile. L'Organisation a également dispensé des soins de santé primaire aux réfugiés, aux déplacés internes et aux membres des communautés d'accueil dans tous les sites accueillant des réfugiés (Lologo, Lasu, Makpandu, Ezo et Pochalla).
- Pour faire face au mouvement de retour en provenance du Nord-Soudan, le HCR a prépositionné des stocks d'urgence d'articles non alimentaires pour 30 000 déplacés internes ayant des besoins particuliers à Juba et à Yeï, et a complété ces stocks avec des matériaux pour abris d'urgence. Les stations d'étape de Rumbek, Juba et Torit ont été équipées d'installations médicales, sanitaires et hydriques afin de pouvoir accueillir les déplacés internes de retour.
- Quelque 18 centres sociaux pour personnes âgées ont fourni des moyens d'existence et contribué à la résolution de conflits au Darfour-Ouest. Plus de 5 200 personnes âgées ont bénéficié de services d'orientation et de prise en charge médicale, et des abris respectueux de l'environnement ont été construits à l'intention de 640 autres personnes âgées. Quelque 4 200 réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques, dont des personnes âgées et des mineurs non accompagnés, ont reçu des soins médicaux, des logements, un accompagnement psychosocial et une aide financière à Khartoum.

## Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a mis en œuvre une stratégie pluriannuelle de renforcement de l'autosuffisance au Soudan oriental. Ces activités, organisées sous forme de projets de formation professionnelle et de services de microfinance, ont bénéficié à quelque 3 200 réfugiés. Au Darfour, 2 500 réfugiés, principalement des femmes chefs de famille, ont bénéficié d'activités destinées à accroître leurs moyens de

subsistance. Dans le Sud, tous les réfugiés ont reçu des documents d'identité, qui leur ont permis de circuler plus librement et d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Des parcelles de terrain pour pratiquer l'agriculture ou l'horticulture, des équipements ou des fonds pour monter de petites entreprises ont été mis à la disposition de tous les réfugiés.

## Solutions durables

- En 2010, le HCR a soumis 1 300 dossiers de réinstallation. Au cours de l'année, 827 réfugiés sont partis dans des pays tiers, contre 353 en 2009. Près de 500 individus ont bénéficié d'une aide pour rentrer du nord à l'ouest du Darfour.
- L'Organisation a continué à appuyer le rapatriement et la réintégration des réfugiés sud-soudanais. Elle a facilité le retour de près de 3 000 personnes (contre les 5 000 prévues) en assurant les transports dans les pays d'asile et en fournissant des allocations en espèces pour la poursuite de leur voyage au Soudan. Le HCR a également mené des activités de suivi de la protection et d'évaluation des villages dans 65 zones de retour. En outre, quelque 130 discussions de groupe ont été organisées avec la participation d'environ 3 500 rapatriés et membres des communautés d'accueil.
- La construction des instituts de formation des enseignants a été achevée ; ces établissements peuvent former 460 personnes par an. Plus de 14 000 enfants et jeunes d'âge scolaire ont bénéficié de programmes éducatifs dans des zones de retour. Huit écoles primaires, une école secondaire et deux centres de formation professionnelle ont été construits ou remis en état et équipés ; 51 écoles existantes ont reçu des meubles et du matériel sportif. Quatre structures de santé publique ont été rénovées et huit autres ont reçu des équipements et des médicaments, ce qui leur a donné les moyens de dispenser des services à 40 000 personnes supplémentaires.

## Relations extérieures

- Le HCR a redoublé d'efforts pour attirer l'attention des donateurs sur la situation difficile des réfugiés au Soudan oriental. Au travers des médias, il a également continué à sensibiliser l'opinion aux questions de nationalité et aux risques d'apatridie.

## Logistique et appui aux opérations

- L'appui en matière de logistique et d'approvisionnement a renforcé les fonctions de coordination et de soutien du HCR en tant que chef de file du module de la protection, consolidé les activités de protection et de renforcement des capacités et contribué à une amélioration de l'assistance prodiguée aux personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat et aux populations d'accueil dans l'ensemble du pays.

## | Contraintes |

Dans le Sud, les opérations ont été pénalisées par la capacité limitée du nouveau Gouvernement, le manque de clarté des



Après des mois de préparatifs, 1 500 déplacés internes hébergés au camp de Kalma, à Nyala (Darfour-Sud), commencent à regagner leurs localités d'origine au Darfour-Ouest.

UNAMID / A. GONZALEZ FARRAN

politiques relatives aux déplacés internes, l'insuffisance des ressources consacrées au maintien de l'ordre, la pauvreté et l'absence de stratégies coordonnées en matière d'allocation des terres et de nationalité. Parmi les autres défis, citons les vastes distances, une longue saison des pluies qui a rendu les routes impraticables, et un manque de partenaires expérimentés qui s'est traduit par un manque de capacités d'exécution dans les zones reculées. Les attaques de la LRA ont continué à créer une situation d'insécurité et à nuire à la réintégration des réfugiés et des déplacés internes de retour.

### Informations financières

Les dépenses globales au Soudan sont stables depuis 2008, après avoir connu une croissance moyenne de 10 pour cent par an entre 2005 et 2008. Les activités relatives à la réintégration et aux déplacés internes ont bénéficié de contributions affectées. Au Soudan oriental, des ressources supplémentaires ont été mises à disposition en 2010 pour répondre à des besoins particuliers dans les secteurs de la santé et de la nutrition.

### Organisation et mise en œuvre

En 2010, le HCR disposait de cinq centres, situés dans le Sud, au Darfour, dans l'Est, à Khartoum et dans l'État du Nil bleu. La délégation de Khartoum a supervisé les activités au Darfour, dans l'Est et dans le Sud, fournissant des orientations stratégiques, un contrôle de la qualité et un appui aux bureaux de terrain. Le Haut Commissariat a également implanté une présence dans les trois zones visées par des protocoles et ouvert un bureau de terrain à Kadugli.

Au Darfour, l'Organisation possédait des bureaux de terrain à Habillah, Mukjar, Mornei, Zalengei, Nyala et El-Fasher, ainsi qu'une sous-délégation à El-Genaina. Dans le Sud, le HCR est représenté par sept bureaux implantés dans cinq États. En juin 2010, la communauté humanitaire a mis en œuvre l'approche modulaire et mis au point des interventions interorganisations afin de parer à d'éventuels déplacements pré et post-référendum. Le HCR a ouvert cinq nouveaux bureaux de terrain au Sud-Soudan.

### Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	<b>27</b>
□ Effectifs totaux	<b>524</b>
Internationaux	86
Nationaux	342
JEA	9
VNU	77
Autres	10

### Collaboration avec les partenaires

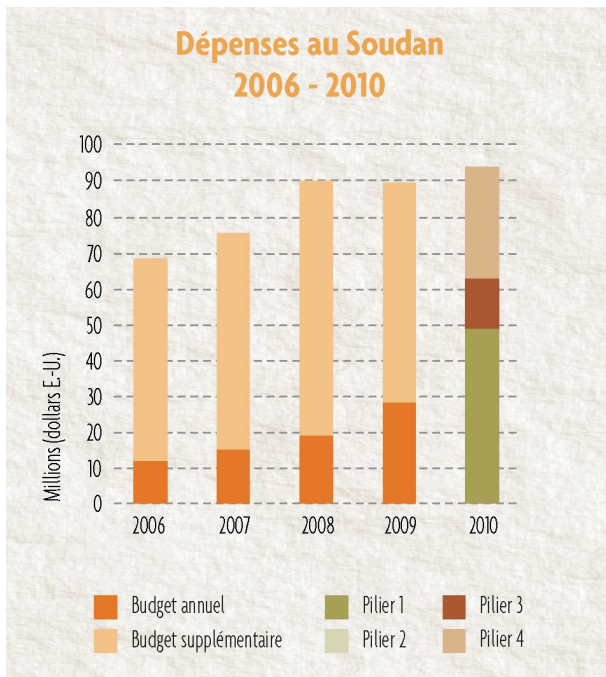
Le HCR prend une part active dans tous les mécanismes de coordination onusiens et mène des activités de protection et d'assistance en étroite coopération avec des partenaires et des institutions des Nations Unies. Il a participé à la planification de mesures d'urgence pour la période post-référendum. Le PAM, l'UNICEF et la FAO demeurent ses principaux partenaires pour les opérations en faveur des réfugiés et des rapatriés, tandis que l'OIM est un partenaire clé pour la conduite des opérations destinées aux déplacés internes. Le HCR a consulté ONU-Habitat et l'AJCI pour

les situations urbaines. Le CICR soutient les activités visant à retrouver les enfants, en particulier les enfants enlevés par la LRA. Le Haut Commissariat a également forgé de nouveaux partenariats avec le PNUD et la Banque mondiale pour répondre aux besoins des réfugiés au Soudan oriental. *Help Age International* a géré quatre dispensaires ambulants, assuré près de 20 000 traitements ophtalmologiques et pratiqué plus de 3 300 opérations des yeux au Darfour.

## Évaluation générale

En 2010, le HCR a déployé des efforts pour prévenir les placements en détention, les refoulements et les expulsions, appuyé la révision de la loi de 1974 sur les réfugiés, facilité l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux procédures d'asile et renforcé sa capacité de réinstallation. L'Organisation est également parvenue, dans le contexte du référendum sur le Sud-Soudan, à attirer l'attention d'un plus vaste public sur les questions d'apatridie. Au Darfour, elle a soutenu le retour volontaire des déplacés internes et s'est attachée à créer des conditions propices à des solutions durables. Dans l'Est, le Haut Commissariat a accordé la priorité à l'autosuffisance et à la prestations de services dans les secteurs de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, tout en menant des interventions de protection de l'environnement.

Le HCR a recommandé aux autorités sud-soudanaises de renforcer le cadre juridique national, de délivrer des documents d'identité individuels, de dispenser des conseils juridiques et techniques sur les questions de nationalité et de former des cours traditionnelles afin d'améliorer l'accès aux recours judiciaires.



Les principaux besoins non satisfaits concernent une enquête approfondie sur les personnes originaires du Sud déplacées au Nord-Soudan – et la délivrance de certificats de naissance pour prévenir l'apatridie au sein de cette population. Certaines normes concernant les réfugiés hébergés dans des camps du Darfour et leurs communautés d'accueil n'ont pas été respectées. La faiblesse des mécanismes d'adaptation et le manque d'accès aux terres, aux services essentiels et aux infrastructures dans les zones de retour rurales représentent toujours les plus grands défis pour les déplacés internes au Darfour.

L'amélioration des abris et des infrastructures a été insuffisante pour répondre aux besoins des quelque 2 000 personnes originaires de pays voisins qui arrivent chaque mois au Soudan oriental ; de même, l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à l'éducation est demeuré bien inférieur aux normes.

Dans le Sud, les principaux besoins non satisfaits ont trait à l'accès au renforcement des moyens d'existence, à l'assistance aux groupes vulnérables, à la résolution des conflits et aux mécanismes pour remédier aux litiges fonciers, et à l'emploi des jeunes. Les déplacés internes et les personnes de retour manquent d'abris, d'eau et de services éducatifs. Le renforcement de la capacité du Gouvernement sud-soudanais à protéger et à assister les personnes qui relèvent de la compétence du HCR nécessite l'appui soutenu de la part de la communauté internationale.

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Centre national pour les déplacés internes, Commissariat aux réfugiés, Commission d'assistance à l'enfance – Ministère de l'Assistance sociale (État de Kassala), Commission sud-soudanaise contre le sida, Commission sud-soudanaise de recensement, de statistique et d'évaluation, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation, Gouvernement local de Gedaref et de Kassala, Ministère des Affaires sociales (État de Nyala), Office national des forêts

**ONG :** African Humanitarian Action, Al Sharq Centre for Culture, Alshroog for Development and Rehabilitation Organisation, American Refugee Committee, Association of Christian Resource Organisation for South Sudan, Association de coopération et de recherche pour le développement, Child Development Foundation, Comité international de secours, Concern Worldwide, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Croissant-Rouge soudanais, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, El Sugya Charity Organisation, Fondation Terre des Hommes, Global Health Foundation, Help Age International, Human Appeal International, Intersos, Japan Emergency, National Organization for Care and Development, Partner Aid International, Peace Winds Japan, Plan International, Save the Children, Sudan Health Association, Sudan Open Learning Unit, Sudan Refugee Counselling Service, Triangle, Vision mondiale (International), War Child Canada

**Autres :** Union internationale pour la conservation de la nature

### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Commission d'aide humanitaire, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation

**ONG :** International Medical Corps, Services de secours catholiques

**Autres :** Agence suédoise de services de secours, BCAA, CICR, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, FAO, FNUAP, MINUS, MINUAD, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, VNU, Service de la lutte antimines, UA, UNICEF, UNJLC

## Budget, revenus et dépenses au Soudan | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>129 580 600</b>	<b>15 714 442</b>	<b>38 087 882</b>	<b>183 382 924</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	60 450 862	6 616 435	10 874 768	77 942 064
Autres fonds disponibles	(11 328 225)	7 256 917	20 210 552	16 139 244
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>49 122 637</b>	<b>13 873 351</b>	<b>31 085 320</b>	<b>94 081 308</b>

## VENTILATION DES DÉPENSES

<i>Environnement de protection favorable</i>				
Instruments régionaux et internationaux	55 587	180 603	0	236 190
Cadre juridique national	438 821	106 097	117 372	662 290
Cadre administratif national	374 340	145 215	62 463	582 019
Politique en matière de déplacements forcés	55 587	113 087	448 930	617 605
Politiques de migrations nationales et régionales	80 885	0	0	80 885
Prévention du déplacement	110 999	161 966	676 925	949 890
Prévention de l'apatridie	58 042	0	27 785	85 827
Coopération avec les partenaires	616 235	273 716	688 023	1 577 974
Politiques de développement national	0	0	54 946	54 946
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	311 662	106 097	62 427	480 186
Accès au territoire	201 500	0	0	201 500
Non-refoulement	141 743	0	0	141 743
Protection de l'environnement	669 541	0	338 651	1 008 192
<b>Sous-total</b>	<b>3 114 941</b>	<b>1 086 781</b>	<b>2 477 523</b>	<b>6 679 245</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	674 068	0	0	674 068
Enregistrement et établissement de profils	662 590	0	441 516	1 104 106
Accès aux procédures d'asile	382 832	0	0	382 832
Définitions du réfugié et de l'apatride	148 757	0	0	148 757
Détermination de statut juste et efficace	1 924 297	0	0	1 924 297
Regroupement familial	407 568	0	0	407 568
Documents individuels	420 992	0	333 901	754 893
Documents d'état civil	441 877	0	407 087	848 964
<b>Sous-total</b>	<b>5 062 981</b>	<b>0</b>	<b>1 182 504</b>	<b>6 245 485</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Impact sur les communautés hôtes	320 575	0	1 224 716	1 545 291
Effets du conflit armé	128 002	151 453	285 258	564 713
Application de la loi	543 903	151 453	201 126	896 481
Système de gestion de la sécurité communautaire	167 050	0	124 593	291 643
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	769 221	167 758	398 981	1 335 959
Protection des enfants	721 161	151 453	529 410	1 402 024
Liberté de mouvement	137 382	0	0	137 382
Détention non arbitraire	214 856	0	124 593	339 450
Accès aux solutions juridiques	305 481	288 251	141 887	735 620
Participation politique	0	0	124 593	124 593
<b>Sous-total</b>	<b>3 307 631</b>	<b>910 367</b>	<b>3 155 158</b>	<b>7 373 155</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Sécurité alimentaire	667 961	88 606	418 937	1 175 504
Nutrition	466 618	0	0	466 618
Eau	770 477	334 623	315 922	1 421 022
Abris et autres infrastructures	499 112	190 843	484 877	1 174 832
Articles ménagers et d'hygiène de base	521 533	0	1 693 736	2 215 269
Soins de santé primaire	2 500 087	291 404	448 773	3 240 263
VIH et sida	495 315	171 416	182 298	849 029
Éducation	1 628 236	4 815 298	383 574	6 827 108
Services d'assainissement	601 607	107 047	280 970	989 624
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	745 790	88 606	376 525	1 210 921
<b>Sous-total</b>	<b>8 896 735</b>	<b>6 087 845</b>	<b>4 585 611</b>	<b>19 570 192</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	1 133 469	239 716	487 541	1 860 725
Autogestion de la communauté et représentation équitable	684 008	258 689	569 118	1 511 815
Gestion et coordination des camps	727 796	0	318 164	1 045 960
Autosuffisance et moyens d'existence	2 232 692	412 937	1 809 661	4 455 291
<b>Sous-total</b>	<b>4 777 964</b>	<b>911 342</b>	<b>3 184 484</b>	<b>8 873 790</b>
<i>Solutions durables</i>				
Stratégie de solutions durables	223 859	176 263	383 485	783 606
Retour volontaire	1 617 221	355 378	547 157	2 519 756
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	111 855	249 868	893 223	1 254 947
Réinstallation	968 215	0	0	968 215
Appui à l'intégration sur place	426 241	366 450	229 756	1 022 447
Réduction des cas d'apatridie	66 540	0	0	66 540
<b>Sous-total</b>	<b>3 413 932</b>	<b>1 147 959</b>	<b>2 053 621</b>	<b>6 615 511</b>
<i>Relations extérieures</i>				
Relations avec les donateurs	216 373	0	392 725	609 098
Mobilisation des ressources	582 564	354 425	175 520	1 112 509
Partenariats	582 565	354 425	463 385	1 400 375
Information	375 733	0	331 841	707 575
<b>Sous-total</b>	<b>1 757 235</b>	<b>708 850</b>	<b>1 363 472</b>	<b>3 829 558</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	7 809 053	1 195 670	5 302 998	14 307 721
Gestion de programme, coordination et appui	4 150 005	633 003	3 191 329	7 974 337
<b>Sous-total</b>	<b>11 959 057</b>	<b>1 828 673</b>	<b>8 494 327</b>	<b>22 282 058</b>
Versements aux partenaires d'exécution	6 821 690	1 191 534	4 587 718	12 600 942
Autres objectifs	8 467	0	902	9 369
<b>Total</b>	<b>49 120 634</b>	<b>13 873 351</b>	<b>31 085 320</b>	<b>94 079 305</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.